

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**· Nom du produit: **BODY 627 HARDENER FAST**

· Code du produit: B112122

· UFI: FA53-S0JX-M009-78YJ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

· Emploi de la substance / de la préparation Protection de surface

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

HB BODY S.A.

B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 & MB6 Str

THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA

57.022, SINDOS

THESSALONIKI,GREECE

Ph: +30 2310 790 000

Fax: +30 2310 790 033

www.hbbody.com

email: hbbody@hbbody.com

· Service chargé des renseignements:

HB BODY S.A.

B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 & MB6 Str

ZONE INDUSTRIELLE DE THESSALONIQUE

57.022, SINDOS

THESSALONIKI,GREECE

Tél : +30 2310 790 000

Fax : +30 2310 790 033

www.hbbody.com

Courriel : hbbody@hbbody.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Centre Antipoison (Bordeaux)

Hôpital Pellegrin-TripodePlace Amelie Raba-Leon Bordeaux

Telephone:+33 5 5679 8776

Fax:+33 5 5679 6096

Emergency telephone:+33 5 5696 4080

E-mail address:centre-antipoison@chu-bordeaux.fr

Website:www.centres-antipoison.net

Nom du produit: BODY 627 HARDENER FAST

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Isocyanates

acétate de n-butyle

isocyanate de tosylate

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance qui est considérée comme persistante, bioaccumulable ou non toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance qui est considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Nom du produit: BODY 627 HARDENER FAST

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	35-<40%
EINECS: 204-658-1	⚠ Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 607-025-00-1	⚠ STOT SE 3, H336	
RTECS: AF 7350000	EUH066	
Reg.nr.: 01-2119485493-29-007		
01-2119485493-29-004		
01-2119485493-29-003		
01-2119485493-29-005		
01-2119485493-29		
CAS: 28182-81-2	Isocyanates	30-<35%
NLP: 500-060-2	⚠ Skin Sens. 1, H317	
	Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 1330-20-7	xylène	20-<25%
Numéro index: 601-022-00-9	⚠ Flam. Liq. 3, H226	
	⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	
	ATE: LC50/4 h inhalatoire: 11 mg/l	
CAS: 108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1-<5%
EINECS: 203-603-9	⚠ Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 607-195-00-7		
Reg.nr.: 01-2119475791-29-0001		
01-2119475791-29		
CAS: 4083-64-1	isocyanate de tosyl	≥0,1-<0,9%
EINECS: 223-810-8	⚠ Resp. Sens. 1, H334	
Numéro index: 615-012-00-7	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
	EUH014, EUH204	
	Limites de concentration spécifiques:	
	Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 %	
	STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	
	Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	
CAS: 77-58-7	dilaurate de dibutylétain	≥0-<0,3%
EINECS: 201-039-8	⚠ Acute Tox. 3, H301	
Numéro index: 050-030-00-3	⚠ Muta. 2, H341; Repr. 1B, H360FD; STOT RE 1, H372	
RTECS: WH 7000000		

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

FR

Nom du produit: BODY 627 HARDENER FAST

(suite de la page 3)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent toujours l'équipement de protection et un appareil respiratoire lors de la manipulation du feu venant de ces produits

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit: BODY 627 HARDENER FAST

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

123-86-4 acétate de n-butyleVLEP Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppmValeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm**28182-81-2 Isocyanates**VLEP Valeur momentanée: 0,15 mg/m³, 0,02 ppmValeur à long terme: 0,075 mg/m³, 0,01 ppm

AR,, concs. mesurées sur une durée de 5 min

1330-20-7 xylèneVLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyleVLEP Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

77-58-7 dilaurate de dibutylétainVLEP Valeur momentanée: 0,2 mg/m³Valeur à long terme: 0,1 mg/m³

en Sn

Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 26.04.2024

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc fluoré (Viton)

(suite page 6)

FR

Nom du produit: BODY 627 HARDENER FAST

(suite de la page 5)

- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Gants en caoutchouc

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Indications générales
- État physique: Liquide
- Couleur: Selon désignation produit
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 124-128 °C (123-86-4 acétate de n-butyle)
- Inflammabilité: Inflammable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: 1,2 Vol % (123-86-4 acétate de n-butyle)
- Supérieure: 7,5 Vol % (123-86-4 acétate de n-butyle)
- Point d'éclair: 23 - 60 °C
- Température d'auto-inflammation: 370 °C (123-86-4 acétate de n-butyle)
- Température de décomposition: Non déterminé.
- pH: Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
- Viscosité:
- Viscosité cinématique à 20 °C: 0 mm²/s
- Dynamique: Non déterminé.
- Solubilité
- l'eau: Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non déterminé.
- Pression de vapeur à 20 °C: 9,8 hPa
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 0,88919 g/cm³
- Densité relative: Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.

9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
- Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- Teneur en solvants:
- Solvants organiques: 64,6 %
- VOC (CE): 574,8 g/l
- Teneur en substances solides: 35,4 %

(suite page 7)

FR

Nom du produit: BODY 627 HARDENER FAST

(suite de la page 6)

· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral LD50 109.375 mg/kg (rat)
 Dermique LD50 9.259 mg/kg (lapin)
 Inhalatoire LC50/4 h 50,9 mg/l

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral LD50 13.100 mg/kg (rat)
 Dermique LD50 >5.000 mg/kg (lapin)
 Inhalatoire LC50/4 h >21 mg/l (rat)

1330-20-7 xylène

Oral LD50 4.300 mg/kg (rat)
 Dermique LD50 2.000 mg/kg (lapin)
 Inhalatoire LC50/4 h 11 mg/l (ATE)

(suite page 8)

FR

Nom du produit: BODY 627 HARDENER FAST

(suite de la page 7)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral LD50 8.532 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h 35,7 mg/l (rat)

77-58-7 dilaurate de dibutylétain

Oral LD50 175 mg/kg (rat)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT:

Ce produit ne contient aucune substance qui est considérée comme persistante, bioaccumulable ou non toxique (PBT).

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque: Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

HP3 Inflammable

HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

(suite page 9)

FR

Nom du produit: BODY 627 HARDENER FAST

(suite de la page 8)

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP13 Sensibilisant

HP14 Écotoxique

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· ADR, IMDG, IATA UN1263

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR UN1263 PEINTURES

· IMDG, IATA PAINT

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette 3

· IMDG, IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label 3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA III

· 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30

· No EMS: F-E, S-E

· Stowage Category A

· 14.7 Transport maritime en vrac**conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport 3

· Code de restriction en tunnels D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L

· Excepted quantities (EQ) Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

(suite page 10)

Nom du produit: BODY 627 HARDENER FAST

(suite de la page 9)

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1263 PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

·3Y

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

28182-81-2 Isocyanates (30-<35%)

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Isocyanates

acétate de n-butyle

isocyanate de tosyl

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 20

· Règlement (CE) N° 649/2012

77-58-7 dilaurate de dibutylétain: Annex I Part 1

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

FR

Nom du produit: BODY 627 HARDENER FAST

(suite de la page 10)

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH014 Réagit violemment au contact de l'eau.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables

Règles d'extrapolation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

La classification du mélange s'appuie généralement sur la

Sensibilisation cutanée

méthode de calcul en utilisant les données des

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions uniques)

substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

· Contact:

HB BODY S.A

Responsable de la réglementation

Mme Athina Kapourani

Tél : +30 2310 790000

Courriel : a.kapourani@hbbody.com

· Date de la version précédente: 31.03.2025

· Numéro de la version précédente: 1

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA)Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

(suite page 12)

FR

Nom du produit: BODY 627 HARDENER FAST

(suite de la page 11)

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

(suite page 13)

Nom du produit: BODY 627 HARDENER FAST

(suite de la page 12)

Annexe: Scénario d'exposition**Désignation brève du scénario d'exposition**

Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

Conditions d'utilisation Conformément aux instructions d'utilisation.

Durée et fréquence Fréquence d'utilisation:

Paramètres physiques

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la préparation.

Etat physique Liquide

Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.

Autres conditions d'utilisation

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

Eviter un contact cutané de longue durée ou répété.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

Mesures de gestion des risques

Protection du travailleur

Mesures de protection organisationnelles

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

Mesures techniques de protection

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau.

Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.

Pour une utilisation sûre, suivre les informations et les conseils au consommateur .

Mesures de protection de l'environnement

Eau

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Eliminer ce produit et son récipient dans une décharge pour déchets dangereux ou déchets spéciaux.

Sol Le produit n'est traité qu'au-dessus d'un bac de rétention en béton.

Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

(suite page 14)

FR

Nom du produit: BODY 627 HARDENER FAST

(suite de la page 13)

· **Procédés d'élimination**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale

· **Estimation de l'exposition**

· **Consommateur**

Ce produit doit être utilisé uniquement par des techniciens professionnels.

N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.

FR